

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions régissent toutes les ventes et fournitures de produits, matériels et logiciels National Instruments (les « Produits N.I. »), ainsi que celles de services et d'assistance pour les matériels et logiciels National Instruments (les « Services N.I. ») commercialisés par National Instruments France (« N.I.F. »). Elles prévalent sur toute condition d'achat et ne pourront être modifiées que par accord écrit et signé par N.I.F. L'envoi d'une commande de Produits N.I. ou de Services N.I. à N.I.F. emporte acceptation des présentes.

1. Propriété et Risques

Les risques de dommages et/ou de perte sont transférés au Client au moment de la remise au transporteur. La propriété des Produits N.I. est transférée au Client dès le paiement intégral dudit matériel. Le transfert de propriété s'étend au matériel vendu, à l'exclusion des logiciels, informations et autres droits ou éléments incorporels qui demeurent la propriété de N.I.F. ou de ses concédants.

2. Taxes, Droits et Transport

Les prix sont stipulés hors taxe, sur la base des tarifs en vigueur à la date de la commande, et sont exclusifs de tout autre droit ou impôt, ainsi que de tout prélèvement administratif exceptionnel et/ou temporaire, dont le paiement incombe au Client. La méthode de transport est choisie par N.I.F. Le transport est à la charge du Client et sera refacturé au Client si N.I.F. le paie d'avance.

3. Prix et Conditions de Paiement

1. Toute proposition de prix reste valable pendant trente (30) jours calendaires à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire dans le devis ou accord écrit contraire. Les prix applicables au moment de la commande restent valables à la livraison du produit commandé si celle-ci a lieu dans un délai de six (6) mois à compter de la date de commande, nonobstant tout changement de tarif.
2. Le paiement s'effectue en Euros.
3. L'ouverture d'un compte Client s'effectue lors de la première commande qui fait l'objet d'un paiement immédiat à la commande. Toute ouverture de compte est entérinée après une période de trois mois pendant laquelle tout paiement s'effectue à la commande.
4. A l'issue de cette période, les conditions suivantes s'appliquent : 1) un acompte de 30% net du prix hors taxes est exigible à la commande. 2) Le solde ainsi que les taxes et frais sur le montant total sont payables dans les 30 jours suivant la date de facturation, la facture étant établie à la date d'expédition partielle ou totale. Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé. Sans préjudice des dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie ou du Code de commerce, des délais de paiement plus longs peuvent être accordés au client. Ces avantages en terme de délais de paiement seront justifiés par des obligations imposées au client, telles qu'avoir à accepter des listes de prix plus élevés et/ou être soumis à une étude de capacité financière. Les délais de paiement applicables seront indiqués sur le devis et sur la facture émis par N.I.F. 3) Tout retard de paiement entraîne le versement d'un intérêt correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. 4) Tout retard de paiement bloque la livraison éventuelle de toute autre marchandise ainsi que l'accès au support technique de N.I.F. ; la fermeture du compte est immédiate

et la condition 3 ci-dessus s'applique de nouveau aux commandes en cours et nouvelles. 5) L'absence de commande pendant 6 mois à dater de l'ouverture de compte entraîne la clôture de celui-ci, et la condition 3 ci-dessus s'applique de nouveau.

4. Commandes

Une commande n'est valable que lorsqu'elle est acceptée par écrit par un représentant dûment autorisé de N.I.F. Les commandes et les contrats conclus entre N.I.F. et le Client ne sont pas cessibles.

5. Livraison

La livraison en France métropolitaine s'effectue à l'adresse indiquée sur la commande. Toute modification de cette adresse peut entraîner la facturation de frais supplémentaires au Client. L'expédition des Produits N.I. est organisée par le centre de distribution de N.I.F., pour que la livraison soit effectuée à la date de livraison demandée par le Client ou à la date la plus proche possible. N.I.F. informera le Client de la date prévisible d'expédition des Produits N.I. lors de l'acceptation de la commande. N.I.F. se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. Toute erreur dans les quantités livrées doit être dénoncée à N.I.F. dans les 45 jours suivant l'expédition. A défaut, la quantité livrée est réputée conforme à la commande.

5 bis Exportation des Produits

Les Produits sont soumis au contrôle imposé par les réglementations américaines intitulées U.S. Export Administration Regulations (15 CFR Part 730 et suivants), et autres lois et réglementations applicables au contrôle de l'exportation vers les Etats-Unis ou l'Union européenne. Le Client renonce à exporter, ré-exporter ou céder les Produits par quelque moyen que ce soit vers aucune destination, entité ou personne interdite, s'il ne détient pas la (les) licence(s) ou autorisation (s) d'exportation requises par le Gouvernement des Etats-Unis ou le gouvernement de l'Etat Européen dont il est question.

6. Garantie

Les Produits consistant dans du matériel (hardware) sont garantis contre tout défaut matériel ou de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date d'expédition par N.I.F. du Produit au Client (« Date d'expédition »). Tous les logiciels sont concédés en licence au Client selon les termes des accords de licence National Instruments correspondants. Pendant une période de 90 jours à partir de la Date d'expédition, les logiciels National Instruments concédés en licence (à condition qu'ils soient installés correctement sur les Produits matériels (hardware) National Instruments)

(a) fonctionneront d'une manière substantiellement conforme à la documentation écrite fournie, et

(b) seront enregistrés sur un support exempt de tout défaut matériel ou de fabrication, de manière à garantir une utilisation et un service normaux. Le remplacement d'un Produit logiciel sera garanti pour le temps restant à courir dans la période de garantie ou pour trente (30) jours si ce dernier délai est plus long. Toute réexpédition des produits sous garantie est à la charge du Client et doit être affectée d'un numéro ARM (Autorisation de Retour de Matériel) attribué par N.I.F. Après examen et test du Produit réexpédié, si N.I.F. en conclut que ledit produit n'est pas défectueux, N.I.F. en informe le Client; le produit lui est alors réexpédié à ses frais et le Client se voit facturer des frais d'examen et de test. La présente garantie ne couvre pas les défauts du Produit résultant d'un accident ou d'une mauvaise utilisation, application,

modification, ou calibration par le Client, ou d'une utilisation par le Client d'un logiciel en provenance d'un tiers non prévu pour une utilisation avec le logiciel National Instruments concerné, ou de l'utilisation d'une clef matérielle ou logicielle inadaptée, ou encore d'une réparation ou maintenance non autorisée.

7. Modes de Réparation

La seule obligation de N.I.F. en application de la précédente garantie sera, au choix de N.I.F.: le remboursement du prix payé, la réparation ou le remplacement du Produit défectueux, sous réserve que N.I.F. se voie notifier ces défauts par écrit pendant la période de garantie applicable. Le Client ne peut intenter une action en justice aux fins d'obtenir un de ces modes de réparation plus d'un(1) an après l'apparition du défaut concerné.

8. Retour du Produit/Annulation/Modification de Commandes

Le Client peut retourner les Produits commandés dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'expédition. Tous les Produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine. Le Client devra alors payer des frais de restockage et/ou de reconditionnement égaux à 50 Euros minimum, ou à 15% du prix de chaque produit retourné si cette somme est supérieure. Aucun retour ne sera accepté après expiration de cette période de trente (30) jours. Lorsque des équipements ou services spécifiques sont concernés, tout travail effectué ou en cours reste à la charge du Client; néanmoins, NIF prendra les mesures nécessaires pour réduire les frais encourus sur réception d'une notification d'annulation du Client. Toute réexpédition des produits est à la charge du Client et doit être affectée d'un numéro ARM (Autorisation de Retour de Matériel) attribué par N.I.F. N.I.F. peut mettre fin à toute commande si l'une des déclarations faites par le Client est fausse ou trompeuse. Les modifications de commandes ne produisent effet que si elles sont confirmées par écrit par un représentant de N.I.F.

9. Exclusion de toute autre Garantie

Sous réserve des dispositions expresses qui précèdent, les Produits N.I. sont fournis en l'état, sans garantie supplémentaire, expresse ou implicite d'aucune sorte, se rapportant notamment à toute garantie de commercialisation, d'aptitude à une fin particulière, ou toute autre garantie résultant de pratiques ou de relations commerciales. N.I.F. ne certifie pas, ni ne garantit l'utilisation des produits ou ses résultats en termes d'exactitude, de précision, de fiabilité ou autres. N.I.F. ne garantit pas que le fonctionnement des produits sera ininterrompu et ne donnera lieu à aucune erreur.

10. Dommages Exclus

L'entière responsabilité de N.I.F., de ses concédants, distributeurs et fournisseurs (en ce compris leurs dirigeants, employés et agents) est définie ci-dessus. Dans la mesure permise par la loi applicable, ceux-ci ne seront responsables d'aucun dommage, notamment indirect, accidentel, exceptionnel ou dérivé, incluant les dépenses, pertes de profits, de placements, d'exploitation ou d'informations ou résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les Produits N.I., et ce, même s'ils ont été informés de l'éventualité de tels dommages. Le Client reconnaît que les prix d'achat ou de licence des Produits N.I. prennent en compte cette exclusion. Si cette limitation de responsabilité devait être écartée conformément à la loi applicable, la responsabilité de N.I.F. ne pourrait excéder la contre-valeur de 50.000 euros ou le prix d'achat ou de licence du produit incriminé, si ce dernier était plus élevé.

11. Avertissement

(1) Les Produits N.I. ne sont pas conçus avec des composants et suivant des méthodes de tests prévus pour assurer un niveau de fiabilité approprié pour une utilisation en relation avec des matériels chirurgicaux ou pour constituer des éléments importants d'un système de support médical dont la défaillance pourrait être à l'origine de blessures ou de traumatismes importants affectant un être humain. (2) Dans toute application, le fonctionnement d'un produit logiciel peut être contrarié par certains facteurs, notamment les fluctuations d'alimentation électrique, les dysfonctionnements du matériel informatique, le fonctionnement des systèmes d'exploitation, compilateurs et logiciels mis en place pour son développement, les erreurs d'installation, les incompatibilités logicielles et matérielles, les défaillances et mauvais fonctionnements de l'électronique de surveillance ou de contrôle, les arrêts intermittents des systèmes électroniques (matériels et/ou logiciels), l'absence de précautions d'usage ou les mauvaises utilisations, ou les erreurs commises par l'utilisateur ou le concepteur (ci-après les " défaillances systèmes "). Une application dans laquelle une défaillance système engendrerait un risque d'atteinte aux biens ou aux personnes (incluant le risque de blessures corporelles et de décès), ne doit pas être dépendante d'un seul système électronique, en raison du risque de défaillance système. Pour éviter tout dommage, blessure ou décès, l'utilisateur ou le concepteur doit prendre toutes les précautions nécessaires à la protection contre les défaillances systèmes, et notamment les mécanismes de sauvegarde et de coupure d'alimentation. Le système informatique de chaque utilisateur final étant adapté à ses besoins et présentant des différences par rapport aux plateformes de test National Instruments, et un utilisateur ou un concepteur d'application pouvant utiliser des produits National Instruments en combinaison avec d'autres produits d'une façon non prévue par National Instruments, l'utilisateur ou le concepteur d'application est responsable de la vérification et de la validation de la conformité du produit à ses besoins, à chaque fois qu'un produit National Instruments est incorporé dans un système ou une application, cette vérification et cette validation se rapportant notamment à la conception, au procédé et au niveau de sécurité appropriés d'un tel système ou application.

12. Force Majeure

N.I.F. ne sera tenu, en aucun cas, responsable d'une inexécution ou d'un retard de livraison dû à une raison qui échappe à son contrôle, notamment à un acte de l'autorité publique, à une catastrophe naturelle, à un fait imputable au Client, à des problèmes de transport, de pénurie d'énergie ou de composants, ou à des conflits du travail. Les délais d'expédition prévus par N.I.F. devront être prolongés pour une durée équivalente au temps perdu en raison d'un tel retard de livraison. Dans l'hypothèse d'une inexécution pour force majeure, N.I.F. pourra annuler les commandes concernées sans que sa responsabilité puisse être engagée envers le Client.

13. Garantie contre la contrefaçon

N.I.F. assurera, à ses frais, la transaction et/ou la défense contre toute réclamation ou action à l'encontre du Client résultant de la vente des Produits N.I. et fondée sur la violation par ceux-ci de droits de propriété intellectuelle (y compris les secrets de fabrication ou de commerce) détenus par des tiers, sous réserve que cette demande ne résulte pas de l'utilisation des Produits N.I. en combinaison avec des équipements ou matériels non fabriqués par N.I. ou d'une modification des Produits N.I., et à condition que le Client notifie sans délai à N.I.F. une telle réclamation ou action et coopère pleinement avec N.I.F. dans l'élaboration de la

défense. Si le Client apporte à N.I.F. l'assistance, les pouvoirs et les informations nécessaires à la défense ou à la transaction par N.I.F. de cette demande, N.I.F. paiera toute condamnation finale à des dommages et intérêts et toute dépense effectuée par le Client à la demande de N.I.F., mais N.I.F. ne sera pas redevable des arrangements transactionnels conclus sans son accord écrit préalable. Si les Produits sont reconnus contrefaisants et que leur utilisation est interdite, N.I.F. devra, à son choix, soit (i) concéder au Client le droit d'utiliser les Produits, soit (ii) remplacer les Produits par d'autres produits non contrefaisants, soit (iii) reprendre les Produits et rembourser au Client les paiements déjà effectués pour leur achat. Les présentes dispositions constituent les seuls modes de réparation du Client et délimitent l'entière responsabilité de N.I.F. en cas de demande ou d'action en violation par lesdits Produits de droits de propriété intellectuelle. Cette garantie limitée de N.I.F. remplace toute autre garantie légale contre l'éviction ou la contrefaçon.

14. Dispositions Diverses/Loi Applicable

N.I.F. pourra apporter toute modification aux spécifications des produits matériels ou logiciels commandés, pour autant que le fonctionnement du matériel n'en soit pas substantiellement affecté.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces Conditions Générales de Vente et les avoir comprises; il accepte d'être lié par celles-ci. La renonciation à l'une des stipulations de cet accord ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation ou une modification d'aucune autre de ses stipulations. Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente sera soumis au tribunal compétent du ressort dans lequel se situe le siège de N.I.F. au moment de l'introduction de la demande.

15. SERVICES.

Garantie limitée.

N.I.F. garantit que les Services N.I. seront exécutés dans les règles de l'art. Sous réserve des stipulations expresses de la phrase qui précède, les Services N.I. sont fournis sans garantie supplémentaire, expresse ou implicite, qui pourrait être définie notamment mais pas exclusivement comme (a) toute garantie concernant les produits d'un tiers ou (b) toute garantie concernant les résultats obtenus des Services N.I. ou le résultat des recommandations faites par N.I.F., incluant notamment mais pas exclusivement toute garantie implicite relative à l'exécution, la commercialisation, la fiabilité, la non violation des droits de propriété intellectuelle ou l'aptitude à un objectif précis de tout produit livré ou de tout système, qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'une recommandation que N.I.F. pourrait faire. Pour obtenir réparation dans le cadre de la garantie, le Client doit notifier par écrit à N.I.F. les défauts des Services N.I. dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la fin de l'exécution des Services N.I.F.

Clause limitative de responsabilité.

A l'exception de plaintes liées à des dommages corporels (dont le décès) causés par les Services N.I., la responsabilité totale de N.I.F. provenant de ou en relation avec tout événement ou série d'événements ayant un lien avec les Services N.I., n'excèdera en aucun cas la somme la plus élevée de 50.000 € ou du prix payé par le Client pour l'acquisition du Produit responsable dudit dommage. N.I.F. n'est responsable d'aucun dommage accessoire, indirect, exceptionnel ou consécutif provenant de ou en relation avec les Services N.I. fournis par N.I.F., incluant notamment mais pas exclusivement la perte de Produits N.I. ou la perte de tout autre logiciel ou donnée, et l'incapacité de réaliser un résultat précis, même si N.I.F. a été informé de la possibilité de tels dommages ou même si le dommage est la conséquence directe d'une instruction ou

d'une suggestion faite par N.I.F.

Les présentes stipulations répartissent les risques pour le contrat écrit distinct conclu entre le Client et N.I.F. La tarification de N.I.F. reflète cette répartition du risque et la limitation de la responsabilité spécifiée ci-dessus.

Activités à haut risques.

Le Client comprend et accepte le fait que N.I.F. n'a pas testé ses Services N.I. et ne les certifie pas pour une utilisation dans des applications à haut risque, dont notamment mais pas exclusivement l'équipement médical vital, l'énergie nucléaire, le contrôle du transport collectif et aérien, ou toute autre utilisation susceptible de mettre en danger la vie d'autrui; N.I.F. ne garantit pas la fiabilité des Services N.I. pour toute utilisation à haut risque. Dans cette hypothèse, le Client assume toute responsabilité et accepte d'indemniser entièrement N.I. des dommages, plaintes ou procédures naissant de l'utilisation du Produit à une activité à haut risque.

Réparations.

Le Client assume toute responsabilité et accepte d'indemniser entièrement N.I. des dommages, plaintes ou procédures naissant de (a) la non obtention par le Client de la licence appropriée, des droits de propriété intellectuelle ou de toute autre permission requise pour soutenir tout Produit ou exécution des Services N.I., ce qui inclut notamment mais pas exclusivement le droit de faire des copies ou des reproductions de tout logiciel fourni par le Client, ou (b) toute affirmation erronée concernant l'existence d'une licence d'exportation, l'éligibilité d'un logiciel à l'exportation ou d'autres matériels sans licence.